

# Les services CCST pendant le confinement

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Plusieurs services de la Communauté de communes restent actifs sur le terrain en cette période de confinement. Le service Assainissement est ainsi mobilisé pour assurer la maintenance du réseau et le traitement des eaux usées.

Avec une consigne essentielle : ne pas jeter de déchets dans les réseaux.



Comme pour l'ensemble des services techniques intercommunaux, les travaux non urgents relatifs à l'assainissement – poursuite de la mise en séparatif, création d'une nouvelle station d'épuration... – ont été mis en suspens au moins jusqu'au 13 avril. A partir du 14 avril, les entreprises devraient en effet progressivement reprendre les travaux, notamment à Florimont pour la mise en séparatif. Cette reprise sera conditionnée au respect, par les entreprises, du Guide de préconisations sanitaires du BTP édité tout récemment.

### Service Assainissement

Travaux non urgents  
suspendus jusqu'au 13 avril  
puis reprise progressive

Tournées régulières et  
astreintes

**Ne pas jeter de  
déchets dans  
les réseaux !**

En tout état de cause, les installations existantes, qu'il s'agisse des réseaux de collecte ou des unités de traitement, fonctionnent depuis le début du confinement et doivent pouvoir continuer à fonctionner afin d'acheminer et de traiter les eaux usées.

Les agents du service Assainissement effectuent ainsi des tournées régulières des installations et des astreintes afin de procéder aux réparations et aux travaux urgents. Dans le cadre de leurs interventions, les agents sont équipés de protections et appliquent un protocole sanitaire permettant de limiter les contacts.

**Afin d'éviter toute difficulté et toute intervention inutile, en particulier afin d'éviter toute formation de bouchons, il est demandé aux habitant(e)s de ne jeter aucun déchet dans les réseaux (toilettes, éviers, égouts...).**

AINSI, POUR MÉMOIRE :

- Les lingettes ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes au risque d'entraîner une série de dysfonctionnements et de pannes particulièrement préjudiciables pour les agents en cette période de crise sanitaire : les lingettes doivent absolument être jetées dans le bac bleu.

- Les huiles ménagères ne doivent pas finir dans l'évier car elles sont traitées avec difficulté : elles doivent être apportées en déchetterie. Dans l'attente de la réouverture des déchetteries, il est recommandé de les stocker dans des récipients étanches hors de portée des enfants.
- Les huiles de vidanges, peintures, colles, vernis et tous les déchets toxiques doivent impérativement être apportés en déchetterie. Dans l'attente de la réouverture des déchetteries, il est recommandé de les stocker dans des récipients étanches, dans des lieux ventilés et hors de portée des enfants.
- Les médicaments périmés ne doivent pas être jetés aux toilettes : les emballages en carton peuvent être mis dans le bac jaune de tri et les pharmaciens se chargent de renvoyer aux laboratoires les médicaments où ils seront triés et détruits par des procédés respectueux de l'environnement.
- Les mégots de cigarettes, également chargés en substance toxiques, ne doivent pas être jetés dans le réseau d'eau : les mettre dans le bac bleu d'ordures ménagères.

Pour les urgences liées à l'« Assainissement », un numéro d'astreinte – à n'utiliser qu'en cas d'urgence – a été mis en place : 06 07 11 19 16. Pour toute autre demande non urgente, se référer au site internet de la CCST qui propose plusieurs formulaires en téléchargement ou prendre contact avec la CCST par téléphone : 03 84 56 26 07 ou par mail : [ccst90@cc-sud-territoire.fr](mailto:ccst90@cc-sud-territoire.fr).

Comme plusieurs autres professions directement au contact des populations, les agents du service Assainissement sont en première ligne dans cette crise sanitaire, aussi la CCST invite les habitant(e)s à respecter les précédentes recommandations qui sécurisent et facilitent le travail des agents et, bien entendu, à respecter les mesures de confinement.

## C O N T A C T

Maryse CAPTON, Directrice générale des services de la CCST  
03 84 56 26 07 – [maryse.captan@cc-sud-territoire.com](mailto:maryse.captan@cc-sud-territoire.com)  
[www.cc-sud-territoire.fr](http://www.cc-sud-territoire.fr)